

Besoin d'aide pour vos démarches administratives et numériques du quotidien ?

FORMATION, EMPLOI, RETRAITE

SANTÉ

ÉTAT CIVIL ET FAMILLE

JUSTICE

BUDGET

LOGEMENT, MOBILITÉ, COURRIER

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Les agents France Services vous accueillent et vous accompagnent pour toutes vos démarches du quotidien.

Horaires d'ouverture

Jour	Lieux	Horaires d'ouverture
Lundi	CCAS Frévent	09h00-12h00 13h30-16h30
Mardi	Maison de santé Auxi-le-Chateau	09h00-12h00 13h30-16h30
Mercredi	Agence Ternoiscom Pernes	09h00-12h00 13h30-16h30
Jeudi	Maison de santé Anvin	09h00-12h00 13h30-16h30
Vendredi	Mairie de Gennevilliers	09h00-12h00
Vendredi	Mairie d'Oeuil-en-Ternois	09h00-12h00

Permanences itinérantes :

Contact : ternois-1@france-services.gouv.fr 06.08.85.56.87 (joignable aux horaires de bureau).

Permanence fixe :

Rue de la Chapelle Saint-Esprit
62130 Saint-Fol sur Ternoise
Du lundi au jeudi : 9h-12h
13h30-16h30
Vendredi : 9h-12h

Contact : saint-pol-sur-ternoise@france-services.gouv.fr 06.75.58.00.73 (joignable aux horaires de bureau).

France services

Ils vous accompagnent dans vos démarches



Un nouveau service dans votre commune :

Un accueil gratuit pour vous accompagner dans vos démarches administratives du quotidien

Les collectivités locales et organismes publics s'engagent dans une démarche partenariale pour faciliter l'accès aux services publics aux citoyens :



J'établis mes papiers d'identité,
Je donne naissance,
Je perds un proche.



Je cherche un emploi,
Je prépare ma retraite,
Information jeunesse.



Je cherche à rembourser mes soins,
Je suis en situation de handicap,
Je prends soin de ma santé.



Je déclare mes impôts,
Je connais des difficultés financières,
Je fais face à un litige de consommation.



Je fais face à un litige ou un conflit,
Je suis victime d'une infraction,

Un accueil personnalisé à chaque situation

Deux animateurs accueillent le public lors de permanences administratives au sein des locaux des communes partenaires. La prise de rendez-vous est également disponible.

Ils répondent aux questions, aident à la complétude des dossiers, accompagnent le public dans ses démarches.

Les animateurs garantissent un service personnalisé et des réponses adaptées à chaque situation.

Des outils informatiques en libre accès

Des tablettes, une imprimante et un scanner sont mis à disposition afin d'effectuer vos démarches administratives en ligne.

Un accompagnement est possible sur l'utilisation des outils numériques.

Découvrez la carte des accueils administratifs

À l'aide de votre mobile ou tablette, scannez le QR code ci-contre pour accéder à la carte interactive des accueils administratifs.

